

Objet : Examens, Parcoursup

Madame, Monsieur,

Les conseils de classe de Terminale GT et Pro auront lieu du 11 au 13 juin.

La restitution des manuels scolaires est prévue le 27 et le 28 juin après les épreuves écrites du baccalauréat. En cas de perte ou de dégradation d'un manuel, un remboursement sera demandé. En cas de non-restitution d'un livre emprunté au CDI cela sera le cas également. Une facture vous sera alors envoyée par l'agence comptable.

Les cours selon l'emploi du temps des élèves de Terminale s'achèvent le vendredi 8 juin. **Les professeurs accueillent les élèves du lundi 12 au jeudi 14 juin matin dans le cadre de révisions avant l'examen.** Les élèves de Terminale Bac Pro doivent avoir signé impérativement le livret scolaire du baccalauréat avant le 14 juin, dernier jour d'accueil des élèves. Il est envoyé dans les centres d'examen pour les jurys. Les élèves des filières GT dont les livrets sont dématérialisés doivent se connecter sur la plate-forme et à l'aide du code qui leur a été communiqué avant le 18 juin.

Un seul service de demi-pension de 12h à 13h sera assuré à partir du mardi 12 juin jusqu'au lundi 25 juin.

Les épreuves écrites du baccalauréat se déroulent du lundi 18 juin au 21 juin (Pro) ou 25 juin (GT).

Rappel de quelques règles de passation d'examen :

- Nous vous rappelons que les candidats doivent se présenter quarante-cinq minutes avant le début des épreuves écrites, horaires indiqués sur la convocation.
- Il est obligatoire de présenter la convocation et une pièce d'identité au moment de l'épreuve.
- Aucun candidat ne peut être admis dans la salle après l'ouverture des sujets. Toutefois dans des cas exceptionnels et pour des raisons valables, le chef de centre peut autoriser un candidat retardataire à composer. Le candidat n'aura alors pas droit à un temps supplémentaire de composition.
- Nous attirons votre attention sur le port d'objets électroniques, dont les portables, interdit lors des épreuves. Les élèves doivent se munir d'une montre. Dans le cas contraire, votre enfant s'expose à une éviction des épreuves de l'examen et à des poursuites devant la commission des fraudes du Service Interacadémique des Examens et Concours.

Les résultats du baccalauréat seront affichés dans les centres de délibération le vendredi 6 juillet à partir de 10h.

Les demandes de redoublement pour les candidats ajournés au 1^{er} groupe d'épreuves doivent avoir été déposées avant le 10 juillet, pour les échecs du 2^{ème} groupe dès la publication des résultats et jusqu'au 27 août. Selon les places vacantes dans le lycée d'origine et les besoins des élèves une affectation leur sera proposée à l'issue de commissions d'affectation qui auront lieu le 12 juillet et le 30 août.

Dans le cadre de la procédure d'affectation Parcoursup, dans sa phase principale depuis le 22 mai jusqu'au 26 juin, les élèves ont été destinataires de réponses ainsi que leurs professeurs principaux. Il convient de rappeler :

- **le délai de 6 jours maximum pour répondre à une proposition positive au cours de la phase principale, le délai se raccourcissant à 3 jours du 26 juin au 1^{er} septembre,**

- la confirmation à chaque réponse à une proposition des vœux en attente,
- la nécessité de solliciter la commission d'accès à l'enseignement supérieur lorsque tous les vœux qui concernaient uniquement des filières sélectives ont eu une réponse négative,
- **la possibilité le 26 juin d'effectuer de nouveaux vœux qu'il faudra préparer en amont** avec le professeur principal et la psychologue de l'éducation nationale notamment
- de nouvelles propositions sont notifiées au fur et à mesure des refus exprimés par les élèves,
- **à partir du 6 juillet**, un élève qui n'a reçu que des réponses en attente doit saisir la commission d'accès à l'enseignement supérieur qui pourra lui faire des propositions de formation en tenant compte de sa préférence, de son projet et des places disponibles dans les formations.

A noter qu'aucune proposition ne sera faite aux élèves pendant les épreuves du baccalauréat.

Lorsque l'élève a répondu oui à une proposition en renonçant à toutes les autres et aux vœux en attente il doit rapidement prendre contact avec l'établissement d'enseignement supérieur pour procéder à son inscription.

Le lycée Condorcet sera administrativement fermé du vendredi 13 juillet à 17h au lundi 27 août à 9h.

La rentrée est fixée au lundi 3 septembre. Une absence le jour de la rentrée entraîne la perte du bénéfice de son inscription. Un courrier précisera pour les classes de BTS et les élèves admis à redoubler l'organisation de la rentrée.

Nous comptons sur votre collaboration et vous assurons de notre engagement au service de la réussite de votre enfant.

Vincent SEMPERE



Proviseur